

# PROFIL EXPRESS



Le 19 octobre 2017

## « L'ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ »

Depuis quelques jours, l'Employeur demande aux professionnels de certaines unités administratives de signer un document d'engagement de confidentialité.

Le SPPMM trouve cette procédure imprécise, mal ciblée et abusive.

Nous sommes présentement en démarche auprès de l'employeur afin de clarifier la situation.

Pour l'instant, nous suggérons de ne pas signer ce document avant que nous ayons des réponses satisfaisantes de la partie patronale.

Toutefois, vous êtes contraints de le faire. Indiquez avec votre signature la mention : « Sous réserve de tout droit et recours ».

En espérant vous avoir éclairés, d'autres nouvelles suivront sous peu.

### **Votre exécutif syndical**

*Anne Doraïs, présidente*

*Pascal Gagné, vice-président administration et finances*

*Marie Bourque, vice-présidente sections – 1*

*Caroline Gamache, vice-présidente sections – 2*

*Alain Ruel, vice-président sections - 3*